

## Référentiel de formation

CCP « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques » ERP de 1ère à 4ème catégorie

Action concourant au développement des compétences selon l'article L.6313-1 du Code du travail  
Certificat de compétences professionnelles délivré par la CPNEF-SV

### Durée totale et modalités d'organisation

35 heures en présentiel ou en distanciel  
(28h + 7h consacrées à l'évaluation)  
12 stagiaires maximum

Dates à définir

### Pré-requis

Avoir une expérience professionnelle de la réalisation technique de spectacles

### Lieu de la formation

Locaux de l'organisme Les Formations d'Issoudun  
Ailleurs en région sur demande  
Distanciel

### Coût

975€ net de taxe  
soit 27,86 €/h validation incluse

### Accessibilité

PSH : nous contacter pour étudier les adaptations possibles



A Issoudun, bâtiment équipé d'une rampe d'accès, d'un ascenseur et de toilettes adaptées

### Moyens techniques

Salle dédiée, équipée d'un vidéo-projecteur et de sonorisation

### Contrôle de l'assiduité

Feuille d'émargement par demi-journées en présentiel  
Certificat de réalisation en distanciel

### Modalités de suivi et d'évaluation

Evaluation formative  
Questionnaire de satisfaction en fin de formation

### Validation

Etude de cas  
Attestation de fin de formation  
Certificat de compétences professionnelles délivré par la CPNEF-SV sous réserve de validation\*

### Méthodes pédagogiques

Méthode démonstrative (Études de cas)  
Méthode heuristique (Simulations, résolution de problèmes issus des expériences vécues par les candidats)  
Pédagogie inversée (faire, puis monter en généralités)

### Supports pédagogiques

Powerpoint, vidéos, photos, documents administratifs, techniques ou contractuels, cas, recherche et consultation des sites internet opportuns

Textes réglementaires :

- Code du travail - de la licence d'exploitant de lieux à la déclaration d'activité, dans le cadre des dispositions régissant l'activité des entrepreneurs de spectacle -
- Réglementation des Établissements Recevant du Public

*La sécurité et sûreté des lieux de spectacles, Philippe Cuvelette et scott Delhaise-Ramond, Paris, 2022, CNM éditions, 14ème édition)*

*\*L'association Les Formations d'Issoudun est enregistrée au Répertoire des organismes habilités par la CPNEF-SV à dispenser les formations à la sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques depuis le 24 mars 2022*

*L'organisme Les Formations d'Issoudun est certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :*

- actions de formation
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

## Référentiel de formation

CCP « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques » ERP de 1ère à 4ème catégorie

Certificat de compétences délivré par la CPNE-FSV

La formation préparant au certificat de compétences professionnelles « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques » - Code du travail article R7122-3 - vise l'acquisition des 4 compétences cumulatives suivantes :

### Compétence 1

Utiliser le système documentaire en maîtrisant le cadre réglementaire et les concepts généraux de la sécurité, pour encadrer le champ des responsabilités inhérentes à l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant exploitant de lieux.

### Compétence 2

Analyser les situations de travail et faire réaliser les plans d'action et de prévention en mettant à jour le document unique d'évaluation des risques, pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs des lieux de spectacle.

### Compétence 3

Encadrer le système de gestion de la maintenance, la vérification réglementaire des équipements / installations techniques du lieu de spectacle et l'élaboration des consignes, en tenant à jour le registre de sécurité, pour garantir la sécurité des personnes face au risque d'incendie et de panique dans les ERP.

### Compétence 4

Élaborer des scénarii en prenant en compte les obligations réglementaires, les ressources et les spécificités du spectacle vivant pour anticiper le comportement du public, les conditions météorologiques, les actes de malveillance, les accidents/incendies et tous types de risques fortuits ou inhérents à l'activité d'un ERP.

### Profil du / des formateur.rices pressentis

Catherine RAIMUNDO (régisseuse générale, directrice technique, SSIAP 1, 2 et 3, AP 2, Sapeur-pompier volontaire)

Philippe Cuvette (Formateur et intervenant en prévention des risques professionnels, co-auteur de l'ouvrage La sécurité et la sûreté des lieux de spectacles)

## **Programme de formation**

CCP « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques » ERP de 1ère à 4ème catégorie

Certificat de compétences professionnelle délivré par la CPNEF-SV

### **Accueil – 1h**

- Présentation du formateur, de la formation, des stagiaires, de leurs attentes

### **Partie I - Réglementation régissant l'activité des exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques – 2h**

- Situer son activité dans le code du travail
- Répondre à l'obligation de mise en œuvre de la sécurité attendue pour l'exercice de l'activité d'exploitant de lieux de spectacle

### **Partie II - Responsabilités – 2h**

- Appréhender les sanctions et la gravité des omissions en termes de santé et de sécurité
- S'approprier ses responsabilités et les possibilités de délégation aux salariés ou aux tiers
- S'approprier les obligations du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle et les relations entre les différents intervenants

### **Partie III - Niveaux sonores – 1h**

- Comprendre l'unité de mesure du son, le décibel (dB)
- Mesurer et manier les valeurs
- Faire respecter les limitations pour les salariés, le public et les tiers

### **Partie IV - Management des risques – 3h**

- Comprendre les notions de danger et de risque
- Repérer les zones de vulnérabilité propres au spectacle vivant
- Mobiliser les principes fondamentaux en prévention des risques professionnels
- Piloter la mise en place et le suivi du DUERP
- Établir un plan de prévention en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes
- Mobiliser les acteurs de la prévention opportuns en fonction de la nature des projets engagés
- Mettre en œuvre les formations obligatoires et/ou recommandées auprès des personnels concernés
- Appliquer et vérifier la mise en œuvre du protocole de sécurité et du plan de prévention lors d'opérations réunissant plusieurs entreprises sur un même chantier

### **Partie V - Santé et Sécurité des travailleurs – 3h**

- Lister et mettre en œuvre les obligations inhérentes aux opérations pouvant présenter un risque dans le spectacle vivant.
- Contrôler la mise en œuvre des obligations liées aux opérations pouvant présenter un risque dans le spectacle vivant par tout tiers ayant à conduire une intervention

## Programme de formation

CCP « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques » ERP de 1ère à 4ème catégorie

Certificat de compétences délivré par la CPNE-FSV

### Partie VI - Pouvoir de police, Service d'ordre, Premiers secours - 2h

- Anticiper les problèmes inhérents à la présence du public

### Partie VII - Règlement Incendie - 12h

- Fournir et contrôler les différents moyens de secours et d'extinction adaptés aux conditions d'exploitation
- Catégoriser les classes de feux
- Assurer ses obligations en tant qu'exploitant d'un ERP
- Mettre en œuvre et contrôler un service de sécurité incendie
- Contrôler le fonctionnement du SSI (Système de Sécurité Incendie)
- Caractériser un ERP de Type L et effectuer un calcul de jauge en fonction des différents types d'espaces d'une salle
- Caractériser un ERP de Type PA
- Caractériser et dimensionner un festival en plein air
- Caractériser un ERP de Type CTS
- Accueillir et évacuer les personnes en situation de handicap

### Partie VIII - Structures - 1h

- Appliquer les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité

### Partie IX - Autres organisations - 1h

- Adapter son organisation et ses mesures de sécurité et aux instructions des autorités

### Evaluation et correction - 7h

- Etude de cas

Les Formations d'Issoudun

Organisme de formation aux métiers de la musique

PIAF rue du Bat le Tan 36100 Issoudun

www.lfissoudun.org - info@lfissoudun.org - 02 54 03 16 26

SIRET 493 086 656 00011 - APE 8559A - N° IDENTIFIANT 24 36 00708 36